

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 (ex-articles 92 et 93) du traité CE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(2000/C 12/02)

Date d'adoption de la décision: 13.12.1999

État membre: Italie (Molise)

Numéro de l'aide: N 311/98

Titre: Mesures en faveur d'exploitations frappées par la leucose bovine enzootique

Objectif: L'aide vise à favoriser la reprise des activités d'élevage dans les exploitations qui ont été frappées par la leucose bovine enzootique

Base juridique: Legge regionale approvata dal Consiglio regionale del Molise il 16 aprile 1998

Budget:

— 1998: 500 000 000 de liras italiennes

— 1999: 400 000 000 de liras italiennes

— 2000: 350 000 000 de liras italiennes

Intensité ou montant de l'aide: 50 %

Durée: Du 11 juillet 1996 au 31 décembre 1997, avec prolongation possible

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.12.1999

État membre: Italie (Abruzzes)

Numéro de l'aide: N 88/99

Titre: Mesures en faveur d'organisations de producteurs conformément aux règlements (CE) n° 952/97 et (CE) n° 2200/96 du Conseil

Objectif: Consolidation et rationalisation des dispositions relatives aux organisations de producteurs au niveau régional

Base juridique: Disegno di legge sulle associazioni di produttori agricoli e di produttori ortofrutticoli

Durée: Indéterminée

Autres informations: Il s'agit d'une loi-cadre à caractère général prévoyant la mise en œuvre des règlements (CE) n° 952/97 et (CE) n° 2200/96 au niveau régional. Elle ne prévoit pas l'octroi d'aide complémentaire au financement communautaire, sous quelque forme que ce soit, ou d'aide remplaçant celui-ci. La compatibilité avec le marché commun de l'article 3, qui porte sur les aides d'État, sera appréciée dans le cadre de l'examen de l'aide d'État N 622/98

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 25.11.1999

État membre: Italie (Émilie-Romagne)

Numéro de l'aide: NN 114/99 (ex N 91/99)

Titre: Aide la valorisation et à la commercialisation des productions agro-alimentaires du terroir

Objectif: Valorisation et diversification des productions agricoles par l'expérimentation, la mise en valeur des produits de qualité et la promotion des produits

Base juridique: Deliberazione della giunta regionale n. 3560 del 30.12.1996

Budget:

— 1 086 071 euros pour le groupe d'action local Soprip

— 917 932 euros pour le groupe d'action local Antico Frignano

— 787 477 euros pour le groupe d'action local L'Altra Romagna

— 917 693 euros pour le groupe d'action local Delta 2000

Intensité ou montant de l'aide:

— 50 % au maximum pour les interventions matérielles

— de 65 à 80 % pour les interventions immatérielles

Durée: Quatre ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 25.11.1999

État membre: Danemark

Numéro de l'aide: N 258/99

Titre: Aide agromonétaire transitoire — Faits générateurs intervenant les 1^{er} et 3 janvier 1999

Objectif: Compenser les pertes de revenus des producteurs dues à la baisse des taux de change applicables à certaines aides directes dans le cadre de la politique agricole commune

Base juridique: Décision ministérielle, règlement (CE) n° 2800/98 du Conseil et règlements (CE) n° 2808/98, (CE) n° 2813/98 et (CE) n° 755/1999 de la Commission

Budget:

— 1999: 2,26 millions d'euros

— 2000: 0,75 million d'euros

— 2001: 0,38 million d'euros

Intensité ou montant de l'aide: Variable selon la nature des mesures

Durée: Trois ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 9.12.1999

État membre: Italie (Marches)

Numéro de l'aide: N 266/99

Titre: Aide supplémentaire destinée aux agriculteurs des Marches pour la culture de la luzerne

Objectif: Octroi d'un montant (en plus de la prime octroyée au titre du régime de cofinancement) allant de 20 à 65 euros à l'hectare en faveur des agriculteurs ayant entrepris la culture de la luzerne destinée à la déshydratation sur des sols préalablement consacrés à la culture de la luzerne déshydratée

Base juridique: Programma Zonale Pluriennale Regionale, approvato dalla Commissione con decisione C(96) 2133 del 26.8.1996

Budget: 502 millions de liras italiennes (environ 250 000 euros)

Durée: Un an

Bénéficiaires: De 115 à 130 producteurs de luzerne destinée à la déshydratation

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 9.12.1999

État membre: Portugal

Numéro de l'aide: N 320/99

Titre: Mesures en faveur des producteurs affectés par les vents cycloniques en décembre 1998

Objectif: Compensation des dommages causés dans le secteur agricole

Base juridique: Projecto de decreto-lei relativo a uma ajuda destinada a compensar os agricultores que sofreram prejuízos derivados de ventos ciclónicos em Dezembro de 1998, nas regiões do Alentejo e Algarve

Budget: 1 milliard d'escudos portugais (5 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide:

— 2,6 % (cas général)

— 13,0 % (petits producteurs)

Durée: Indéterminée

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.12.1999

État membre: Italie (Lombardie)

Numéro de l'aide: N 378/99

Titre: Promotion des produits agricoles conformément à l'article 3, paragraphe 1, point 1 m) et n), de la loi régionale n° 11 du 4 juillet 1998

Objectif: Mise en valeur de l'image des productions agricoles de la région

Base juridique: Legge regionale 4 luglio 1998, n. 11

Budget: Non déterminé

Durée: Non déterminé

Autres informations: Les autorités italiennes se sont engagées à soumettre à la Commission des copies du matériel promotionnel et publicitaire couvert par ce régime d'aide

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 9.12.1999

État membre: Italie (Toscane)

Numéro de l'aide: N 408/99

Titre: Modifications du programme de promotion des ressources agricoles pour l'année 1999

Objectif: Amélioration de l'image de marque des productions agricoles de la région en Italie et à l'étranger

Base juridique: Deliberazione del Consiglio regionale del 23.7.1997, n. 292 «Piano di promozione economica per il triennio 1998-2000» approvato ai sensi dell'articolo 4 della Legge regionale 14.4.1997 n. 28

Budget: 342 millions de liras italiennes (176 628 euros)

Durée: Un an

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 26.10.1999

État membre: Danemark

Numéro de l'aide: N 576/99

Titre: Aide agromonétaire transitoire — programme «Terres arables»

Objectif: Compenser les pertes de revenus des producteurs dues à la réduction des taux de change applicables à certaines aides directes dans le cadre de la politique agricole commune

Base juridique: Arrêté ministériel, règlement (CE) n° 2800/98 du Conseil et règlements (CE) n° 2808/98, (CE) n° 2813/98 et (CE) n° 1639/1999 de la Commission

Budget:

— 1999: 26,38 millions d'euros

— 2000: 8,79 millions d'euros

— 2001: 4,40 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide: En 1999: entre 10,60 et 20,85 euros

Durée: Trois ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.12.1999

État membre: Royaume-Uni

Numéro de l'aide: N 599/99

Titre: Livres généalogiques destinés aux éleveurs de bovins et d'ovins

Objectif: Le gouvernement britannique prépare un livre généalogique type qui sera distribué à l'ensemble des éleveurs de bovins et d'ovins du Royaume-Uni, afin que ces derniers conservent un inventaire du cheptel précis contenant toutes les informations nécessaires aux autorités. Cette mesure permettra aux autorités britanniques de se conformer plus facilement à leurs obligations en matière de vérification des données fournies par les éleveurs. Celles-ci concernent les demandes d'aides relevant d'un régime de soutien de la Communauté ainsi que l'identification de l'origine des animaux. Ces livres faciliteront le contrôle des dépenses publiques et le traçage en matière de maladies animales, dont certaines risquent d'avoir des incidences sur la santé humaine

Base juridique: Le ministère de l'agriculture, de la pêche et des denrées alimentaires, l'assemblée nationale du pays de Galles, le ministre écossais des affaires rurales ainsi que le secrétaire d'État d'Irlande du Nord assurent, dans l'exercice de leurs fonctions et conformément à l'article 2, paragraphe 2, point b), de la loi de 1972 sur les Communautés européennes, la distribution de livres généalogiques gratuits aux producteurs de bovins et d'ovins

Budget: Le montant des dépenses est limité à 150 000 livres sterling

Selon les prévisions, le nombre de livres distribués ne devrait pas dépasser 130 000 pour les producteurs de bovins et 80 000 pour les producteurs d'ovins

Intensité ou montant de l'aide: Cette mesure ne constitue pas une aide

Durée: La distribution des livres généalogiques est prévue pour l'hiver 1999-2000

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.12.1999

État membre: Allemagne

Numéro de l'aide: N 605/99

Titre: Promotion d'une amélioration qualitative des activités procurant des revenus complémentaires dans les exploitations agricoles de l'Allgäu, en Bavière

Objectif: Donner aux agriculteurs les moyens d'améliorer d'un point de vue qualitatif leurs activités complémentaires (tourisme et vente de produits)

Base juridique: Richtlinie zur Förderung der qualitativen Verbesserung zusätzlicher Erwerbszweige

Budget:

- 1999: 1 290 000 marks allemands
- 2000: 300 000 marks allemands
- 2001: 250 000 marks allemands (financement national)

Intensité ou montant de l'aide: Les montants d'aide maximaux s'élèveront 25 % de l'investissement concerné, avec un plafond de 200 000 marks allemands par investissement et par bénéficiaire

Durée: La mesure restera en vigueur jusqu'en 2001

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 25.11.1999

État membre: Royaume-Uni

Numéro de l'aide: N 621/99

Titre: Aide agromonétaire transitoire — Régimes relatifs au lin et au chanvre

Objectif: Compenser les pertes de revenus des producteurs dues à la baisse des taux de change applicables à certaines aides directes dans le cadre de la politique agricole commune

Base juridique: Décision ministérielle, règlement (CE) n° 2800/98 du Conseil et règlements (CE) n° 2808/98, (CE) n° 2813/98 et (CE) n° 2200/1999 de la Commission

Budget:

- 1999: 2,35 million d'euros
- 2000: 0,78 million d'euros
- 2001: 0,39 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide:

En 1999:

- lin: 708,98 euros (taux supérieur) et 615,40 euros (taux inférieur)
- chanvre: 662,88 euros

Durée: Trois ans

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.12.1999

État membre: Italie (Piémont)

Numéro de l'aide: N 622/99

Titre: Modernisation du secteur agro-industriel piémontais

Objectif: Accélération des processus en matière d'informatique et de télématique

Base juridique: Disegno di legge regionale n. 504/99

Budget: 16 milliards de liras italiennes (environ 8 millions d'euros)

Durée: Un an

Bénéficiaires:

- pour les points a), b) et c): 10 à 50
- pour le point d): 200 à 500

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 25.11.1999

État membre: Pays-Bas

Numéro de l'aide: N 636/99

Titre: Suppression du fonds pour la recherche sur l'environnement — Modification du financement du fonds pour la promotion de la recherche appliquée sur les problèmes environnementaux

Objectif: Réduction de la production d'engrais, traitement et transformation des engrais, vente d'engrais et réduction des produits dérivés d'engrais et préjudiciables à l'environnement

Base juridique:

Verordening tot intrekking verordening Vvr fonds milieuonderzoek 1988

Heffingsverordening Vvr fondsen mengvoederindustrie, productie grondstoffen en handel in enkelvoudige diervoeders 1992

Budget: Non communiqué

Intensité ou montant de l'aide: En ce qui concerne l'aide accordée *via* le fonds pour la promotion de la recherche appliquée sur les problèmes liés à l'environnement: 20 % des coûts éligibles. Ce pourcentage peut être accru si le projet comporte des risques supplémentaires et présente un degré plus élevé d'incertitude quant à la rentabilité et la faisabilité, à concurrence de 35 %. Si le projet couvre des activités de recherche, les subventions concernant cette partie du projet ne peuvent dépasser 45 %

Durée: Illimitée

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids